



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1 ^a /	augmentation de 432 places d'engraissement sur un site existant situé à Nousty. L'activité relève de la rubrique ICPE à autorisation 2102.1 et rubrique 3660 Elevages IED L'extension ne dépasse ni le seuil du régime 3660 IED ni le seuil enregistrement de 450 A.E

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un bâtiment d'engraissement pour 432 places afin d'élever sur le site 100% des porcs jusqu'à un poids vif de 135Kg. Le projet inclut également un quai de stockage et d'embarquement pour améliorer la biosécurité de l'élevage, ainsi que 2 unités de lavage d'air, dans la continuité des efforts réalisés pour la réduction des émissions d'ammoniac.
Le dossier présenté en complément met également en avant la réalisation de mesures mises en place récemment à savoir la couverture de 2 fosses à lisier.
Ainsi le projet permettra d'allier la biosécurité, le bien - etre animal, l'environnement, tout en apportant une valeur ajoutée au produit vendu.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à agrandir le bâtiment d'engraissement existant pour pouvoir élever les animaux jusqu'à un poids de 135 Kg vif sur la totalité du site de Nousty. Actuellement, l'exploitant est obligé d'engraisser une partie des porcs sur un autre site (à Serres Morlaàs à 5.8Km à vol d'oiseau) pour atteindre l'objectif de poids, nécessaire à l'optimisation de la qualité de la viande apportée par la race porcine mise en place (Race Duroc)

Cette construction permettra d'engraisser sur un seul et unique site 100% des porcelets sevrés sur l'exploitation tout en respectant le bien être animal et limitant les contraintes sanitaires liées au transfert.

La construction du bâtiment viendra en prolongement de l'existant, répondant ainsi aux meilleures techniques disponibles pour les élevages de porc, avec notamment une préfosse peu profonde, un système d'alimentation et d'abreuvement maîtrisés ainsi que la ventilation centralisée associée à un lavage d'air.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Construction d'un bâtiment de même configuration que l'existant

Dimensions : 29,57 x 28.81 +1m de toiture pour prolonger au bâtiment existant soit 881.5m² couvert + 54m² de locaux de lavage d'air. - Bâtiment en double pignon en charpente bois et menuiseries PVC

- Hauteurs : murs : 2.60m – hauteur faitage : 5.05 sur le pignon coté chemin, 5.35m sur le 2eme pignon.

- Toiture en fibro ciment GO teinte naturelle - Murs en béton isolé -- Pignons en bac acier blanc.

- Une fosse pour stockage du lisier sera édifiée sous le bâtiment lui-même. Cela permettra de profiter de la pente naturelle du sol tout en restant sur une profondeur peu profonde (1.1m total) pour une fréquence de curage rapide alliant aspect sanitaire et baisse des émissions d'ammoniac

- Le projet amène également le déplacement du quai de chargement existant et l'aménagement d'une salle d'attente des porcs avant chargement de 108 places permettant d'améliorer les conditions sanitaires, conformément aux préconisations de l'arrêté lié à la peste porcine.

- Dans la même optique, la conception du bâtiment sera réalisée dans la continuité de la porcherie existante pour être adaptée à la ventilation centralisée actuelle avec la mise en place de 2 unités supplémentaires de lavage d'air.

Les travaux se dérouleront sur environ 8 mois. Les déchets liés à cette phase seront principalement:

- des déchets inertes: déblais liés au terrassement -> recyclé pour l'accès

- des déchets non dangereux non inertes ou Déchets Industriels Banals (DIB): emballages, bois, cartons, plastiques, papiers, serrurerie, isolation.. ferrailles -> évacués en déchetterie ou traitement adapté

- Déchets dangereux: huiles usagées, peinture en solvant, hydrocarbures... -> traitement dans filières adaptées

C'est l'entreprise du bâtiment qui est en charge de l'évacuation des déchets selon la réglementation en vigueur.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En ce qui concerne l'atelier naissance, le nombre de porcelets sevrés reste inchangé par rapport au dossier de 2009. (8700/an)

En ce qui concerne l'engraissement, l'arrêté de 2009 présente 2676 places de porcs de plus de 30Kg, pour les engraisser jusqu'à 110Kg de poids vif.

Afin d'atteindre l'objectif de vente de porcs de 135 Kg de poids vif, tout en respectant le bien être des animaux, il est nécessaire de construire une porcherie supplémentaire, d'où l'objet du présent projet. Ainsi, au lieu de transférer une partie des porcs sur un autre site d'engraissement (à Serres Morlaàs), l'engraissement de la totalité des porcelets sur le site de Nousty jusqu'à 135 Kg sera un réel avantage.

Ainsi, la porcherie supplémentaire sera dotée de 432 places d'engraissement à raison de 1.15m² /porc + un local tampon/ infirmerie+ local d'attente et de chargement des porcs.

Principales mesures mises en place sur l'atelier pour 2020-21

- Alimentation multiphase

- ventilation régulée et centralisée avec - lavage de l'air

- Station de traitement biologique de lisier par nitrification / dénitrification pour 80% de effluents produits.

- Préfosses peu profondes avec évacuation fréquente du lisier - capacité de stockage de 9 mois

- Enfouissement des effluents

- Plan d'épandage existant suffisant. Prévision d'export à moyen terme les effluents vers une station de méthanisation collective

- Mise en place de mesures de biosécurité supplémentaires sur le site: quai de stockage et d'embarquement, clôture de l'élevage

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à régime d'autorisation au titre des installations classées pour l'environnement d'après l'arrêté du 27/12/2013 relatif aux prescriptions générales de l'autorisation au titre des rubriques n°2101, 2102, 2111 et 3660 de la nomenclature. L'arrêté Préfectoral n° 2009/0857 a été délivré le 10/11/2009 et une prise d'acte suite à une modification des conditions de stockage et d'épandage a été délivrée le 30/05/2012

En mars 2019, un dossier de réexamen IED a été transmis pour acter la conformité avec les Meilleures Techniques Disponibles .

Une demande de permis de construire pour le bâtiment en projet en cours.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre d'animaux - Equivalent apres projet	4576 Animaux Equivalents
Augmentation	+432 places d'engraissement(<2000)
Dimensions et surfaces batiment en projet batiment + unités lavage d'air	935 m ²
Surface Potentielle d'Epandage (hors surfaces en cipan ou dérochées)	257.92 Ha
Production d'azote épandable (apres traitement de lisier)	12857 Kg

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de NOUSTY
"chemin de l'ayuelongue"
Section ZA n° 10

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 2° 28' 31" 81 Lat. 0 ° 22' 03" 04

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

dernière évaluation environnementale de l'atelier existant réalisé dans le cadre du dossier autorisation en 2009 avec enquête publique du 18/05 au 17/06/2009 .

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Approuvé Zone de construction du projet non concernée (= zone blanche non submersible)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	163m du site natura 2000 Gave de Pau - FR7200781
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation de l'eau issu d'un forage environ 12300 m ³ /an
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf notice simplifiée des incidences natura 2000+ chapitre spécifique pages 28 à 31 du dossier technique. Le projet est prévu en continuité de l'existant par une construction de moins de 1000m ² . Il n'impactera pas sur les zonages environnementaux répertoriés De plus, le plan d'épandage est inchangé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf notice simplifiée des incidences natura 2000+ chapitre spécifique pages 28 à 31 du dossier technique. Compte tenu des faibles incidences du projet par rapport à la situation actuelle, il n'y aura pas de changement notable quant à l'impact sur le milieu naturel.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La construction neuve et l'épandage d'effluents ne seront pas des facteurs pouvant avoir une incidence sur l'évolution des zones à sensibilité particulière
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consommation d'espace agricole est limitée à la surface du nouveau bâtiment, soit 935 m ² .
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs des Pyrénées-Atlantiques, ont été recensés sur la commune de Nousty les risques naturels suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Inondations (risque de crue rapide) • Tempêtes • Risques sismiques (sévérité 4 - Moyenne)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'atelier porcin est concerné par des risques sanitaires d'origine extérieure (intervenant s extérieurs, visiteurs, oiseaux, insectes, rongeurs...) mais aussi d'ordre zootechnique avec la peste porcine. M. Cuyaubé a réalisé la formation biosécurité dans le cadre de l'arrêté du 16 octobre 2018 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations. Le projet inclu des mesures sanitaires complémentaires: clôture du site, création d'un quai de stockage des porcs avant embarquement + quai de chargement, en plus
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic lié aux transports sera en diminution après projet, tous les animaux seront engraisés sur ce site. Il n'y aura plus de transfert de porcs sur un site extérieur. La conduite d'élevage étant inchangée, les enlèvements d'animaux seront similaires, mais décalés de 3 semaines d'engraissement supplémentaires.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sources: ventilateurs, chaînes de distribution des aliments, bruit des animaux, périodes de chargement /déchargement, circulation des camions pour la livraison, le transfert des animaux, et le transfert du lisier. Ce projet n'entraîne pas d'effet notable sur le bruit. Les bruits complémentaires sont atténués par la mise en place d'une gestion diurne des sources de bruits. Enfin, la centralisation de la ventilation, améliore le confort des animaux, moins stressés., et donc générant moins de bruit

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>sources: extraction d'air, stockage et épandage du lisier. Les mesures mises en place par la SCEA CANTOU sont de nature à limiter les nuisances olfactives, généralement provenant de l'ammoniac Mesures apres projet dont certaines existent déjà: fosses non profondes avec des vidanges régulières + traitement par nitrification/dénitrification diminuant de 95% de l'azote ammoniacal responsable des odeurs Couverture de 2 fosses à lisier - Lavage d'air existant et prévision de 2 laveurs sur le projet - achat d'un 2eme enfouisseur de lisier réalisé en 2019</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Vibration ponctuelles lors du chantier de construction du bâtiment en projet pendant la journée. L'impact est faible et temporaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Rejets dans l'air d'ammoniac et de poussières, limitées pour les poussières par l'utilisation d'une alimentation liquide sous forme de soupe. Élevage IED nécessitant des efforts pour la qualité de l'air avec une volonté de réduire les émissions d'ammoniac . Grâce à la station biologique, au lavage d'air dans les bâtiments, et les mesures techniques déjà mises en place, tout a été pensé depuis la construction du premier bâtiment d'engraissement.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>voir dossier technique ICPE chapitres 2.2 et 2.3: Apres projet l'élevage produira 6961 m³ d'effluents à épandre , contre 8580 déclarés en 2009 Les effluents sont de 3 types: 1300m3 de lisier brut seront épandus. Le reste est constitué des effluents désodorisés et sera réparti entre les 2 co-produits issus de la station de traitement, à savoir les boues de décantation (1999m³) et 3662m3 d'effluent épuré (surnageant dilué) L'azote organique apporté par les effluents viendra en substitution des engrais minéraux achetés.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Emballages, papiers, cartons : stockage dans l'atelier puis dépôt en déchetterie. Bidons vides de produits d'hygiène : rincage et stockage sous abri puis collecte par la coopérative. Déchets de soins : stockage dans boîte dédiée puis collecte par le vétérinaire. La production de déchet reste faible et n'aura pas d'impact significatif.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site classé sur la commune, ni de patrimoine architectural particulier Le site est éloigné du centre du village .
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de construction est inclus dans la zone agricole du PLU de la commune de NOUSTY et n'aura pas d'incidence sur les activités humaines en terme d'usage du sol, d'autant que le PLU permet de réaliser un équilibre entre l'urbanisation de la commune et son territoire agricole et naturel.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La zone d'implantation du projet de la SCEA CANTOU est excentrée du village de Nousty et regroupe 3 élevages porcins ICPE et IED qui ont déjà fait l'objet d'enquête publique.

L'objectif de ces 3 élevages est commun: vivre de l'activité porcine tout en préservant les milieux naturels et l'environnement. Chaque élevage a sa propre gestion des effluents (stockage + épandage). Seule la SCEA CANTOU possède une station de traitement biologique de lisier.

En terme d'incendie, les 3 élevages ont mutualisé les moyens de lutte en installant une citerne souple au centre des 3 sites d'élevage. D'autre part, le projet de méthanisation collective auquel adhère Régis CUYAUBE est également porté par les 2 élevages voisins.

En ce qui concerne le bâtiment neuf de la SCEA CANTOU, il sera construit dans la continuité de l'élevage CANTOU, à l'opposé des 2 autres élevages. L'extension n'influencera pas non plus sur les prélèvements en eau du réseau car l'eau provient du forage privé.

Enfin, en terme sanitaires toutes les mesures sont mises en place pour être aux normes réglementaires.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

cf. dossier ICPE

Principales mesures permettant d'éviter ou réduire de effet potentiels nefastes sur l'environnement:

- Station de traitement de lisier -> abattement de 7% de volume d'effluent et 70% d'azote. +95% d'azote ammoniacal responsable des odeurs
- Couverture de 2 fosses à lisier (fosse de reception + stockage des boues)= diminution odeurs + ammoniac + diminution de la quantité d'effluents liquide à stocker donc à épandre
- prefosses de faible profondeur avec vidange régulière limitant la propagation d'odeurs ammoniacales à proximité des bâtiments tout en améliorant l'aspect sanitaire à l'intérieur du batiment
- Plan d'épandage existant inchangé et suffisant. L'élevage étant associé à un futur projet de méthanisatio, le plan d'épandage actuel ne servira plus pour épandre le lisier de la SCEA Cantou dès que la station sera en fonctionnement. Pour le moment le plan d'épandage doit être conservé.
- Enfouissement du lisier: achat d'un 2eme enfouisseur
- Prise en compte des nouvelles mesures de Biosécurité par l'éleveur.

Prise en compte des MTD dans le cadre d'une déclaration pour reexamen en 2019.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet concerne une construction de 432 places supplémentaires d'engraissement et permet d'optimiser la conduite d'élevage pour produire un porc lourd de race Duroc, nouveau marché porteur pour la filière et apportant une valeur ajoutée à l'exploitant. Cette extension de places, <2000 seuil IED, ne remet pas en cause ni le plan d'épandage, inchangé, ni les principaux critères environnementaux avec une diminution de volume d'effluents par rapport à l'arrête de 2009, un bilan N et P équilibrés, une faible charge azotée .. De plus, des mesures supplémentaires ont été prises depuis l'enquête publique de 2009, en faveur de la qualité de l'air et de la qualité de l'eau; couverts végétaux, couvertures des fosses, achat d'enfouisseur, continuité du lavage de l'air pour le bâtiment en projet, optimisation des mesures de biosécurité... Pour toutes ces actions réduisant l'impact potentiel de l'élevage sur l'environnement et la santé, une évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Nousty

le, 20/04/2020

Signature

